



	Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 28 février 2022	
--	---	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent- e Excusé- e
<u>Personnalités extérieures</u>			
Mme Sarah HOURTOULE, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante,		Vincent Dupont	
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille			X
Représentant.e du Conseil régional			X
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou sa représentante		Jacques Lecompte	
Mme Anne SEULIN, représentante du Président de la Cour administrative d'appel de Douai		Vincent Dupont	
M. Alain CADET	X		
Mme Delphine LECAILLE			X
Mme Evelyne MERCHEZ	X		
<u>Enseignant-e-s collègue A</u>			
Mme Carole BACHELOT	X		
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD-PINET	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
M. Eric KERCKHOVE		Nathalie Ethuin	
M. Aymeric POTTEAU	X		
Mme Johanne SAISON	X		
M. Denis VOINOT	X		

Enseignant-e-s collège B			
M. Vincent DUPONT	X		
Mme Nathalie ETHUIN	X		
Mme Frédérique LE DOUJET	X		
Mme Nina PALY		Gilles Toulemonde	
M. Leny PATINAUX	X		
M. Barnaby PELL	X		
M. Gilles TOULEMONDE	X		
Mme Sidonie VERHAEGHE	X		
Collège AITOS			
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Younès HADDADI	X		
M. Jacques LECOMPTE	X		
Mme Violaine SANDER	X		
Collège usagers			
Mme Chloé AFONSO (suppléant : M. Christian MALENGELE)	X		
Mme Claire CATHELAIN (suppléant : M. Vito CHOLLET)	X		
Mme Romane DELERUE (suppléant : M. Louka STAWSKI)	X		
M. Tomas KEBBATI (suppléante : Mme Anaïs GOLLAIN)	X		
M. Gaspard LEVEUGLE (suppléant Mme Sarah MEHALA)	X		
Mme Adria MADELIN (suppléant : M. Florian SURMONT)	X		
Mme Clémence MAHIEU (suppléant : M. Zakaria HAMADI)		Zakaria Hamadi	
Mme Alexandra MOUTON (suppléant : M. Gaëtan BEST)		Gaëtan Best	
M. Samuel RIGAUD (suppléante : Mme Alice BIERRET)	X		
Mme Louise SAURIN (suppléant : M. Yael PAUPERT-FLORES)	X		
M. Quentin SETTE (suppléante : Mme Messyla DE ANDRADE)	X		
M. Nyamtur TUVSHINTUGS (suppléante : Mélanie PINTE)		Mélanie Pinte	
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
M. Vincent CATTOIR- JONVILLE, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Tony DELETTREZ, DSA adjoint	X		

M. Jean-Charles LOUCHE, directeur des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co- directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Florent BAUDE, directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co- directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

Monsieur le Doyen exprime, en introduction de cette séance, des pensées solidaires pour les collègues universitaires et les étudiants, ainsi que pour les ressortissants d'Ukraine, tous confrontés à une agression extérieure qui met leur vie en péril. Il rappelle que des rassemblements silencieux auront lieu le 1^{er} mars sur les campus de notre Université.

Il propose aussi que Monsieur Olivier Lanselle, qui remplace Madame Christelle Catelain en tant que responsable du bureau des enseignements, soit invité à toutes les séances du Conseil plénier, son expertise devant être sollicitée très régulièrement. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Après le départ de Madame Julie Alix, le M1 Droit pénal sera dirigé conjointement à compter du 1^{er} avril prochain par Madame Corinne Robaczewski et Monsieur Jean-Yves Maréchal, et à compter du 1^{er} septembre pour le M2 Etudes pénales et criminelles.

L'Institut de Criminologie sera codirigé par Monsieur Frédéric Archer et par Monsieur Jean-Yves Maréchal à compter du 1^{er} avril.

Monsieur Simon Farges prendra la codirection du parcours Droit des affaires à partir de septembre 2022 et en à partir de septembre 2023, il codirigera le diplôme universitaire « Droit des sociétés », avec Monsieur William Altide.

Monsieur Karim Souanef remplacera Madame Nathalie Ethuin en tant que référent pour la Faculté concernant l'accueil des étudiants en exil à partir de septembre 2022, Madame Ethuin assumant la même mission pour l'ensemble de l'Université.

Monsieur Louche annonce la réussite au concours d'assistant-ingénieur de Madame Violaine Sander, responsable de la scolarité master et élue au Conseil de Faculté.

Approbation du compte rendu du Conseil de Faculté du 10 janvier 2022

Monsieur Leny Patinaux souhaite que soit mentionné au compte rendu qu'il y a eu débat lors des échanges sur le diplôme universitaire « Religions et société démocratique ». Une nouvelle version du compte rendu sera ainsi soumise à approbation lors du prochain Conseil.

➔ **Présentation de la nouvelle composition de l'équipe décanale**

Monsieur le Doyen, suite à sa réélection, a constitué une nouvelle équipe décanale. Les membres de l'équipe maintenus sur leurs missions seront invités lors du prochain Conseil à exprimer leurs projets dans le cadre de leur mission qui a été confirmée. Les nouveaux membres sont invités lors de ce Conseil à se présenter et à exprimer la façon dont ils conçoivent leur rôle.

Quatre membres de l'équipe précédente n'en font plus partie : Madame Julie Alix, Madame Stéphanie Damarey, Monsieur Diederick Wagenaar et Monsieur Julien O'Miel, qui demeure toutefois référent « démocratie participative et rapport aux associations de quartier ». Il pourra ainsi poursuivre l'événement « Moulins dans ta fac » qu'il avait mis en place pour faire connaître les associations du quartier. Monsieur le Doyen rend hommage à leur action tout au long de leur mandat.

Monsieur Vincent Dupont devient assesseur « Patrimoine et qualité de l'accueil » et est remplacé par Madame Céline Leborgne-Ingelaere, en tant qu'assesseuse « Aide à la réussite et insertion professionnelle ». Madame Nathalie Ethuin a accepté de devenir assesseuse enseignante Vie étudiante, elle avait été Vice-Présidente dans ce domaine pour l'Université de Lille 2.

Monsieur Gaëtan Guerlin devient assesseur Master après avoir été assesseur Licences. Il reste néanmoins assesseur Licences jusqu'en septembre (il sera alors remplacé par Madame Laura Vitale).

Monsieur le Doyen a souhaité créer deux autres nouvelles fonctions et missions :

- celle d'assesseur Culture, qui sera portée par Monsieur Victor Simon, Professeur d'Histoire du droit ;
- et celle de chargée de mission sur la question de l'égalité, attribuée à Madame Frédérique Le Doujet.

Ce dispositif sera complété par le maintien de la fonction d'assesseur étudiant « Vie étudiante ».

Monsieur Vincent Dupont exprime les motivations qui l'ont conduit à accepter de devenir assesseur « Patrimoine et qualité de l'accueil » : pour lui, notre Faculté, c'est un patrimoine physique, immatériel et humain ; c'est une communauté de personnels, d'enseignants, d'étudiants. Nous devons en prendre soin et l'entretenir : lutte contre le gaspillage, les surréservations, conservation des ressources pour éviter leur dégradation. Tout en rappelant que beaucoup a été fait et en rendant hommage ainsi aux efforts du Doyen et de son équipe, il perçoit que l'on peut aller plus loin et faire mieux dans plusieurs domaines relevant du patrimoine et de l'accueil.

Il souhaite développer cette mission pour améliorer la qualité de l'accueil : bien être des enseignants, des personnels et des étudiants pour nous rendre fiers, améliorer le service rendu et faciliter la tâche des services gestionnaires. Améliorer aussi notre image auprès des intervenants, invités, qui sont nos ambassadeurs à l'extérieur.

Pour cela, il souhaite réunir des groupes de travail pour faire une liste de recommandations et de chantiers à lancer.

Monsieur le Doyen intervient en rappelant que le Campus héberge deux Facultés et que les propositions d'amélioration devront être présentées au Comité de gestion du Campus.

Concernant les missions dévolues aux services du Campus, Madame Sandrine Chassagnard souhaite qu'une clarification en termes d'appui logistique entre le Campus et les laboratoires soit apportée, le fonctionnement actuel ne lui semblant pas satisfaisant.

Madame Céline Leborgne Ingelaere, maîtresse de conférences en Droit privé depuis 2009 et qui enseigne en Droit social, souhaite se placer dans le relais de l'excellent travail de Monsieur Vincent Dupont. La mission est adossée au service R'Pros, qui s'occupe de la gestion des conventions de stage, du suivi des stages, du relais entre les entreprises et stages proposés, de la campagne de collecte de la taxe apprentissage, des conférences métiers, tout cela en lien avec les services de l'Université.

Elle souhaite apporter un regard neuf, des idées nouvelles sur les perspectives d'amélioration sur l'insertion professionnelle des étudiants : faire participer les étudiants au travers des représentants des associations sur les projets nouveaux mis en place, pour répondre davantage aux besoins, renforcer le lien avec les anciens diplômés, s'ouvrir plus encore sur l'extérieur. Un projet majeur aussi consistera en la dématérialisation du suivi des stages.

Pour cette année, le forum ne portera que sur les masters, limité ainsi en nombre de stands, notamment pour des raisons sanitaires. Le service R'Pros va proposer pendant trois jours fin mars un événement, le printemps

R'Pros : stands professionnels, conférence avec un praticien du Droit bien connu et un Recrut'Day et des ateliers avec les services de l'Université (CV, lettres de motivation...).

A la suite, Monsieur le Doyen informe le Conseil qu'un forum des masters aura lieu le 18 mars après-midi, et qu'à l'avenir, il est envisagé qu'il soit placé plutôt en novembre/décembre, afin de mieux guider les étudiants de L3 dans le choix de leurs options.

Madame Frédérique Le Doujet, maîtresse de conférences en Droit privé, spécialiste en Droit des personnes et de la famille, considère que la mission qui lui est confiée est à la fois un grand projet mais aussi une source d'inquiétude. En effet, la question de l'égalité prise dans un sens très large apparaît comme une préoccupation de plus en plus prégnante pour les établissements d'enseignement supérieur.

En lien avec Madame Hermeline Pernoud, cheffe de projets égalité femmes-hommes, développement durable et responsabilité sociale à l'Université, elle se propose de constituer au départ un réseau et un maillage sur toutes les ressources et initiatives dont nous pouvons bénéficier.

L'objectif sera aussi d'éviter les initiatives isolées et de permettre à tous les publics un accès aux informations, afin d'être sensibilisés, mieux armés intellectuellement et mieux à même de réagir.

Ainsi, dès à présent, Madame Le Doujet, prend en charge des problèmes liés au cyberharcèlement, avec notamment la mise en place, en collaboration avec la Maison de la Médiation, d'actions de sensibilisation sur ce sujet très sensible.

Monsieur le Doyen rappelle que sur ces questions, il y a déjà une réponse au niveau de la Science Politique, avec Madame Sidonie Verhaeghe comme référente. Pour lui, il est important que Madame Le Doujet devienne la personne à contacter lorsqu'un problème lié à une question d'inégalité de traitement est ressenti. Elle sera à l'écoute et pourra conseiller utilement celles et ceux qui la solliciteront.

Pour Madame Nathalie Ethuin, sa mission d'assesseure vie étudiante doit porter sur un rôle de facilitation de la vie associative étudiante, par une aide à la création d'associations étudiantes, une aide au montage de demandes de financement, de réservation de salles etc... Toute son action se fera en lien avec le Bureau de la Vie Etudiante et du Handicap et elle souhaite relancer l'activité de la commission Vie étudiante. La vie étudiante, c'est aussi les préentrées, la journée portes ouvertes, ainsi que la santé, le handicap, les activités culturelles et sportives, l'aménagement des locaux. A ce sujet, un projet lui tient particulièrement à cœur, la création d'une épicerie sociale et solidaire dans le nouveau Tiers Lieu (ex-Fac Bar).

Madame Ethuin rappelle aussi qu'elle est chargée de mission au sein de l'Université pour les étudiants en exil et demandeurs d'asile (huit ou neuf cette année pour notre Faculté).

Monsieur Victor Simon, Professeur d'histoire du droit depuis 2020, se déclare au service de la Faculté dans cette préoccupation centrale qu'est la culture. Il explique récupérer des dossiers partiellement en sommeil du fait de la pandémie qui empêchait la tenue de ces manifestations :

- Inauguration de trois amphithéâtres : Gisèle Halimi, Martha Desrumaux et Olympe Démarez ;
- Inauguration de la salle du chevalier de Saint-Georges avec plusieurs projets, en collaboration avec Monsieur Louis de Carbonnières : concert autour des partitions de ce Chevalier par exemple...
- Réception de la famille Debeyre-Duez pour le legs des deux tableaux et de la bibliothèque de Monsieur Guy Debeyre ;
- Edition de la Nuit du Droit, de la Fête du Droit....

Il souhaite aussi être force de proposition pour de nouveaux projets culturels.

Madame Evelyne Merchez se félicite de l'arrivée de nouveaux assesseurs, qui pour elle, eu égard à leurs engagements respectifs et aux actions qu'ils ont déjà menées, seront à la hauteur des enjeux.

Débat et vote relatifs aux questions de formation

→ Sur un double diplôme avec l'Université Roma Tre

Monsieur Marcel Moritz, en sa qualité d'assesseur aux relations internationales, présente un projet de création d'un double diplôme entre notre Faculté et l'université italienne Rome 3, projet porté par Monsieur

Jean-Philippe Derosier, Professeur de Droit public. Il s'agirait d'un master en droit public français et italien, sur le modèle déjà mis en place du double diplôme avec l'Université de Murcie, en Espagne. Les étudiants français rejoindraient l'Italie dès le M1, alors que les Italiens commenceraient par un semestre à Rome, suivi de deux semestres en France, pour terminer par un semestre en Italie, avec ainsi une cohorte binationale pendant les deux semestres centraux. Les cours seraient puisés dans diverses formations de la Faculté, avec un effectif attendu de cinq étudiants français et de cinq italiens.

La question des mutualisations de cours éveille des inquiétudes quant à la compatibilité des enseignements au sein des différents emplois du temps. La possibilité du recours à des enseignements à distance est évoquée par Monsieur Toulemonde. Pour Monsieur Gaëtan Guerlin, une autorisation préalable des concepteurs des cours en EAD sera requise, de même qu'une information précise auprès des étudiants italiens, peut-être peu coutumiers de l'EAD et surtout peut-être très intéressés par une coopération et une émulation avec leurs homologues français.

Plus généralement, Monsieur Aymeric Potteau regrette qu'aucune maquette pédagogique n'ait pu être présentée –celle-ci, par erreur, n'ayant pas été à l'avance mise à disposition des conseillers- et il propose que le vote soit reporté au prochain Conseil, ce qui laissera par ailleurs au concepteur de ce double diplôme la possibilité de venir le présenter lui-même devant les membres du Conseil. Cette proposition est accueillie favorablement par les membres du Conseil.

→ Sur la certification en langues

Notre Université propose que l'obligation de soumettre nos étudiants à une certification en langue anglaise fasse pour cette année simplement l'objet d'un test, passé sur une application informatique, sans qu'une réussite soit attendue pour l'obtention d'une licence complète.

Monsieur Perry Maury, assesseur Politique des langues, alerte le Conseil sur les limites importantes que présente l'outil en ligne proposé par l'Université, car de réelles aberrations ont été constatées lors de son utilisation.

L'étudiant de Licence 3 ou Licence Professionnelle passera le test en lien avec sa formation entre le 1^{er} avril et le 7 mai, puis une extraction sera effectuée pour transmission au jury d'année, via une plateforme de collaboration et d'échange de contenus.

Débat et vote relatifs à la composition du Conseil décanal, du Comité de gestion du Campus et du groupe de travail sur les statuts

→ Election de l'assesseur.e étudiant.e « Vie étudiante »

Monsieur le Doyen a reçu la candidature de Monsieur Tomas Kebbati, avec comme suppléante Madame Adria Madelin. La suppléante n'a pas vocation à remplacer l'assesseur pendant la durée de ses fonctions mais doit permettre d'assurer un intérim en cas de départ en cours de mandat de l'assesseur élu. Pour ce scrutin, seuls les élus étudiants du Conseil votent, avec trois choix pour leur vote, pour, contre, blanc. Monsieur le Doyen invite Monsieur Kebbati à se présenter au Conseil : étudiant en troisième année de licence de science politique, il est élu au sein du Conseil depuis deux ans et souhaite accentuer son engagement pour notre Faculté. Membre du syndicat étudiant « Solidaires étudiant.e.s », il a à cœur de militer pour avoir de meilleures conditions d'études et contre toutes les oppressions qui existent. Pour lui, il y a de vrais enjeux : le Tiers lieu pour que les étudiants puissent vivre ensemble, se connaître, se sentir bien dans la Faculté, recréer du lien social après la pandémie, lutter contre la précarité alimentaire. Il se déclare fondamentalement motivé par l'idée d'accompagner tous ces projets pour améliorer la vie de Campus et permettre aux étudiants de s'émanciper davantage.

Il compte collaborer avec l'assesseur enseignant et le reste de l'équipe décanale et administrative. Monsieur Louche lui rappelle que les personnels des services administratifs sont à la disposition des assesseurs pour leur permettre de déployer leur créativité et les aider dans l'accomplissement de leurs missions

Interrogé sur la compatibilité de son engagement syndical et politique avec sa mission d'assesseur étudiant, il confirme vouloir représenter tous les étudiants de toutes les filières d'enseignement, dans le respect de tous et toutes et avec la neutralité requise par la fonction.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Doyen souhaite rendre hommage à l'engagement sans faille et à l'efficacité montrés par la précédente assesseure, Madame Gersende Coiffard.

Vote pour l'élection par les élu.e.s étudiant.e.s de l'assesseur étudiant :
7 pour, 1 contre, 4 blancs

➔ **Composition du Conseil de direction**

Chaque liste d'élus des différents collèges du Conseil de Faculté est invitée à désigner un membre du futur Conseil de direction.

Messieurs Potteau et Toulemonde ont exprimé leur souhait de rejoindre ce conseil, ainsi que Madame Madelin, avec comme suppléant Monsieur Gaëtan Besse. S'y adjoignent Madame Chloé Afonso et Monsieur Quentin Sette comme suppléant, ainsi que Monsieur Younès Haddadi, Madame Violaine Sander, Monsieur Barnaby Pell et Madame Carole Bachelot. Il est décidé que, pour les listes enseignants et BIATSS, si le seul titulaire reçoit l'invitation et les documents afférents, il peut se faire représenter lors du conseil par un autre membre de sa liste.

➔ **Désignation des représentants du Conseil de Faculté auprès du Comité de gestion du Campus Moulins**

Monsieur Aymeric Potteau pour les enseignants, Madame Violaine Sander pour les BIATSS, Monsieur Tomas Kebbati, avec comme suppléante Madame Claire Cathelain, pour les étudiants, sont candidats pour être conviés aux séances du Comité de gestion du Campus. Ces candidatures sont soutenues à l'unanimité du Conseil.

Débat et vote relatifs aux questions étudiantes

➔ **Sur la question de l'extension du principe d'un tutorat méthodologique pour les étudiants demandeurs**

Le soutien méthodologique qui va être apporté ne serait pas réservé aux seuls étudiants étrangers, comme cela avait été envisagé, mais serait ouvert à tous les étudiants qui en exprimeraient le besoin.

Il est redouté que la segmentation de notre population étudiante entre divers groupes renforce l'auto-stigmatisation que montrent de nombreux étudiants, qui ne se sentent pas concernés car ils ne se considèrent pas à la hauteur ou qu'ils craignent d'être mal évalués. Le choix de programmer ces séquences de soutien les samedis matin afin de ne pas empiéter sur les emplois du temps exclus du même fait les étudiants contraints de travailler le samedi.

Suite aux échanges au sein du Conseil, Monsieur le Doyen propose une approche des plus pragmatiques : tous les étudiants seront sollicités, et c'est après analyse des besoins alors exprimés que des groupes cohérents seront constitués et que des formateurs idoines seront recherchés.

Vote pour l'approbation de l'extension du principe de proposer un tutorat méthodologique à tout étudiant demandeur :
37 pour, 0 contre, 1 blanc, 0 « ne prend pas part au vote »

Débat et vote relatifs aux questions de formation

→ Sur les modifications des maquettes de licence et de master

Pour les licences, Monsieur le Doyen cède la parole à Monsieur Jean-Christophe Deriau, responsable de la scolarité Licence, qui récapitule les modifications pédagogiques introduites pour l'année universitaire prochaine, qui n'entraînent aucun coût supplémentaire :

Mention Droit

2^{ème} année de Droit semestre 3 : modification de l'intitulé du CM et du Td « Droit des finances publiques » qui deviendra « Droit public financier » dans l'unité complémentaire UE2 ;

3^{ème} année de Droit Semestre 5 : le bloc matière CM+Td « Droit de la propriété des personnes publiques » sera basculé au semestre 6 dans l'UE 1.1 Unité fondamentale parcours droit public (à la place de « contentieux administratif ») ;

3^{ème} année de Droit Semestre 6 : le bloc matière CM+Td « Contentieux administratif » sera basculé au semestre 5 (à la place de « Droit de la propriété des personnes publiques »).

Mention Droit ESJ

3^{ème} année de Droit - Semestre 6 : Supprimer le bloc matière « Contentieux administratif » pour le remplacer par le bloc matière CM+Td « Droit de la propriété des personnes publiques »

Mention Dide

3^{ème} année de Dide - Semestre 5 : Supprimer le CM « Droit des contrats spéciaux » de l'unité de consolidation UE 2 pour l'insérer dans l'unité de spécialisation option droit privé UE 3.2 du semestre 6 ;

3^{ème} année de Dide - Semestre 6 Dans l'UE3.2

Unité de spécialisation droit privé il faut ouvrir tous les TD, avec le choix par chaque étudiant d'un TD parmi 5 (relations collectives du travail, procédure pénale, procédure civile, droit des sociétés, et droit des sûretés)

3^{ème} année de Dide - Semestre 5 : le CM « Droit de la propriété des personnes publiques » sera basculé au semestre 6 dans l'UE 3.1 Unité de spécialisation option droit public (à la place de « contentieux administratif »)

3^{ème} année de Dide - Semestre 6 : le CM « Contentieux administratif » sera basculé au semestre 5 (à la place de « Droit de la propriété des personnes publiques »).

Mention AES ESJ

L1 semestre 2 : ajout d'un TD introduction à la macroéconomie dans l'UE1 (unité fondamentale) - pas de coût supplémentaire parce que ce TD est porté par la mention AES.

Ensuite, Madame Violaine Sander est invitée à retracer les modifications introduites dans les maquettes pédagogiques des masters :

Les modifications en Master sont nombreuses et de natures très diverses en fonction des masters. Elles sont liées aux retours des différents comités de perfectionnement qui ont été organisés. Certains points spécifiques sont soulevés par les membres du Conseil de Faculté :

- TD langue allemand et espagnol

Master 1 « Droit de la santé » : suppression des TD d'allemand et d'espagnol en Master 1 « Droit de la santé », suppression motivée par le fait qu'en Master 2 seul l'anglais était proposé.

Aussi, par cohérence sur les deux années de Master, à la demande du conseil de perfectionnement de ce Master, seul l'anglais sera dorénavant proposé dès le Master1.

Master 1 « Droit international et droit européen » : les TD d'allemand et d'espagnol passent d'obligatoire à optionnel. Demande remontée lors du conseil de perfectionnement de ce Master pour répondre aux difficultés rencontrées par les étudiants qui n'avaient jamais étudié ces langues vivantes auparavant.

- Ajout d'heures de formation

Certaines modifications de maquette ont un impact sur le volume d'heures de l'offre de formation de la Faculté.

La grande majorité est due au passage à l'apprentissage de plusieurs années d'études de M2 et du M1 « Droit de l'entreprise », qui implique une augmentation importante des heures mais qui sera financée par les recettes de l'apprentissage.

Il est toutefois relevé que deux demandes ne sont pas liées à l'apprentissage alors que les consignes étaient de faire des modifications à coût constant : équivalent 3h TD en M2 « Droit de la propriété intellectuelle » et 15h TD en M2 « Action humanitaire ».

Monsieur Barnaby Pell exprime des inquiétudes devant la disparition programmée des langues étrangères autres que l'anglais. Monsieur le Doyen, la langue anglaise est actuellement dominante et il y a donc une logique à proposer de l'anglais en priorité

Vote pour l'approbation des modifications proposées pour les maquettes en licence :
34 pour, 0 contre, 4 blancs, 0 « ne prend pas part au vote »

Vote pour l'approbation des modifications proposées pour les maquettes en Master :
30 pour, 0 contre, 8 blancs, 0 « ne prend pas part au vote »

➔ Sur la possibilité limitée d'enseignements en distanciel en M2, licence professionnelle et pour les diplômes universitaires

Plusieurs demandes sont parvenues à Monsieur le Doyen pour que des enseignements soient maintenus en distanciel, notamment suite aux conseils de perfectionnement, et ce, essentiellement, afin de permettre que des intervenants « professionnels » éloignés puissent continuer de participer aux formations proposées.

Monsieur le Doyen propose que cette possibilité soit accordée à compter de la rentrée 2022 aux responsables de formation, sur déclaration et sans demande d'autorisation exceptionnelle, mais en y appliquant un ensemble de limites :

- Ce recours ne peut pas dépasser 10 % de la maquette pédagogique (sans compter les enseignements directement maquetés comme en distanciel)
- Ce recours doit être déclaré au service Masters qui contrôle le respect du plafond
- Cela ne peut pas concerner des cours assurés par des enseignants titulaires de l'Université de Lille

- Le responsable de formation doit s'assurer que cela ne pénalise pas des étudiants qui seraient sur le Campus avant ou après le cours. Il doit respecter les horaires et jours d'enseignement 'habituels'

Pour les autres cas, la règle demeure de demander l'autorisation à l'Assesseur, le présentiel étant le régime 'normal'.

Vote pour l'approbation du principe d'une autorisation limitée de recours au distanciel pour les M2, LP et DU :
28 pour, 0 contre, 10 blancs, 0 « ne prend pas part au vote »

➔ **Sur les conditions d'enseignement lors du second semestre**

Se pose la question de la pérennisation de l'enregistrement des cours, tel qu'il a été réalisé et étendu lors de la crise sanitaire. La mise en ligne des cours nous a permis de traverser les périodes difficiles de confinement et de distanciation. Cependant l'éloignement entre les enseignants et les enseignés a montré des effets peu souhaitables.

Pour Monsieur Kebbati, le maintien d'une retransmission de tous les cours est souhaité par les étudiants, qui peuvent ainsi organiser leur temps de travail, ce qui permettrait aussi d'affronter une éventuelle nouvelle vague de distanciation imposée.

Pour Monsieur Potteau, la disparition des causes qui ont contraint à adopter un enregistrement systématique conduit à l'abandon de cette obligation, tout en indiquant aux enseignants qu'ils peuvent continuer à offrir cette prestation à leurs étudiants.

D'autres étudiants évoquent les jobs étudiants qui les éloignent de la Faculté, voire la transmission de notes truquées lors des absences, ces fausses informations s'inscrivant dans la mise en concurrence exacerbée que provoque la sélection pour l'entrée en master.

Monsieur le Doyen propose que le Conseil de Faculté se prononce entre différentes options d'organisation des enseignements pour les cours magistraux en licence et en master 1, et ce à compter du 7 mars 2022 :

- Mêmes conditions qu'actuellement, avec obligation de retransmission et/ou enregistrement et de mise en ligne de ces enregistrements : 14 avis favorables ;
- Pas d'obligation de retransmission, d'enregistrement et de mise en ligne des enregistrements des enseignements, avec cependant la possibilité de le faire : 18 avis favorables.

Aucun blanc ni aucun « ne prend pas part au vote » n'ont été exprimés ; l'abandon de l'obligation d'enregistrer est donc entériné.

Information sur la composition d'un groupe de travail sur la réforme des statuts

Monsieur le Doyen fait un appel à volontaires pour constituer un groupe de travail et de réflexion sur les nouveaux statuts que notre Faculté devra adopter, en articulation avec les statuts de l'EPE.

Plusieurs questions méritent des réponses en phase avec les attentes de notre Faculté :

- Répartition des sièges au sein du Conseil de Faculté, avec maintien d'une représentation étudiante suffisante ;
- Mise en place et composition de la commission Formation et de la commission Recherche.

Un appel à volontaires sera envoyé aux membres du conseil de Faculté, ainsi qu'aux membres de l'équipe décanale.

Monsieur Leny Patinaux interroge Monsieur le Doyen sur la conférence que doit tenir Maître Richard Malka au sein de notre Faculté. Il regrette que nous soyons ainsi associés à une personne qui a pris des positions publiques fortes contre des enseignants-chercheurs de l'IEP de Grenoble.

Monsieur le Doyen, tout en critiquant lui-même les prises de position infondées prises à l'encontre des collègues de l'IEP de Grenoble, souligne que la carrière de Maître Malka ne peut se limiter à ces prises de position et évoque un contexte particulier : l'invitation émanait de l'IEJ et, semblait-il (ce qui s'est révélé faux), du bureau local du SNESUP. Il concède un manque de vigilance mais reste d'avis qu'il est préférable de permettre l'échange, y compris contradictoire. Pour Madame Anne-Cécile Douillet, la question n'est pas la présence de Monsieur Malka mais bien que ce soit la Faculté qui apparaisse comme celle qui l'invite à s'exprimer.

Pour Monsieur Potteau, un des critères les plus importants reste le rattachement de nos conférences avec nos formations et ce que l'on y enseigne, afin qu'ainsi nos étudiants soient préparés et armés intellectuellement devant les thèses que vont développer les conférenciers. Le pluralisme des idées doit être favorisé et une des missions essentielles des universitaires porte bien sur l'objectivation des opinions par la connaissance et le savoir.

Pour Monsieur le Doyen, l'expérience montre que les propositions de conférence émanent de publics différents, selon des affinités et des possibilités diverses, avec souvent une contrainte de souplesse devant les délais très courts de programmation et les contraintes techniques et de sécurité. Il voit cependant un grand rayonnement dans cette diversité, tant pour les membres de notre communauté universitaire que pour nos partenaires extérieurs. Tout en se disant ouvert à une définition plus claire des critères retenus pour accorder à une conférence le « label » de conférence facultaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté, en formation plénière.